

**COMMUNE
DE
MONTREUX**

Montreux, le 23 avril 2008

RAPPORT

**Au Conseil Communal de Montreux
de la commission chargée de faire un rapport**

Sur l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mr. Alexandre Staeger
« Remettre en service le télésiège des Prévondes au plus vite »

Président :	M.	Alexandre	Suter
	MM	Laurent	Demartini
		Yanick	Hess
		Anthony	Huys
		José	Jorge
		Daniel	Manzini
		Wolfgang	Martz
		Edgar	Schneider
		Alexandre	Staeger
		Jean-Michel	Talon
		Walther	Caleb

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour l'étude de cette prise en considération s'est réunie le 16 avril 2008 dans la salle Alpes 18 à Montreux

11 commissaires étaient présents.

MM Jean-Marc Forclaz & Claude Vidoz étaient excusés et remplacés par respectivement MM Laurent Demartini & Jean-Michel Talon.

La municipalité était représentée par M. Neukomm municipal & par M. Taroni collaborateur au service des travaux.

Nous remercions ces personnes pour les éclaircissements et les informations qu'ils ont bien voulu nous donner.

Le téléski des Prévondes a été construit en 1968 sur une longueur de 616 mètres pour une dénivellation de 176 mètres avec un débit de 450 personnes / heures. A côté un téléski démontable pour enfants datant de 1970. Ces deux téléskis sont au bénéfice d'accord à bien plaire avec les propriétaires des terrains.

Le préavis 40/2003 du 30 septembre 2003 proposait, entre autre, la rénovation et la réutilisation partielle (sous la route de Sonloup) des éléments existants du grand téléski.

En date du 12 novembre 2003 le Conseil Communal a accepté cette proposition.

Ces travaux n'ont pas été effectués. Ce téléski ne fonctionne plus depuis 2 ans.

Le préavis 10/2007 du 2 avril 2007 proposait au CC d'abandonner les travaux de rénovation.

Le 22 mai 2007 le CC a amendé ce préavis comme suit : d'autoriser la municipalité a renoncer provisoirement aux travaux de transformations et de rénovation du téléski des Prévondes.

Le petit téléski a fonctionné cette saison 2007/2008 et devrait continuer à fonctionner.

Le motionnaire souhaite remettre en service le grand téléski sur toute sa longueur soit jusqu'à Sonloup. La quantité de neige au Prévondes est comparable à celle qui tombe à Caux. Par contre ce site est moins exposé au soleil, la neige fond moins vite, la piste reste exploitable plus longtemps. L'accès en train se ferait par le Mob puis par le funiculaire entre Les Avants et Sonloup. Le couplage petit téléski & grand téléski permettrait aux enfants de progresser sur le même site. Les abonnements journaliers ne sont pas chers.

La municipalité a procédé à une estimation pour la construction d'un nouveau téléski allant jusqu'à Sonloup. Le montant est d'environ Fr. 1'800'000.- La construction d'un nouveau téléski qui s'arrêterai au-dessous de la route de Sonloup coûterait quand à elle approximativement Fr. 700'000.-. La variante à Fr. 350'000.- consistant à rénover la partie basse du téléski existant n'est plus possible compte tenu de l'état actuel de l'installation. Il est a noter que ce téléski en version courte serait plus long d'uniquement 80 mètres par rapport au petit téléski existant. La municipalité n'encourage pas cette motion.

La commission estime que l'offre dans la région est importante. Des installations existent à Caux, aux Rochers de Naye, à Jaman, aux Pléiades et même à Orgevaux (des infrastructures existent, même s'il n'y a plus de téléski pour le moment). Un petit téléski est suffisant sur le site des Prévondes. Le développement du ski est important mais il doit être pensé en terme de région.

Certains craignent que l'abandon du projet ne dénature le préavis déposé en 2003. Certaines personnes auraient pu voter les travaux à Caux et à Jaman parce que ce préavis proposait également une solution aux Prévondes. D'autres pensent que cette motion permettra justement au Conseil Communal de se prononcer sur l'opportunité de réaliser ces travaux sur ce site et de clarifier ainsi le terme provisoirement voté par le Conseil Communal.

La construction d'un nouveau téléski n'aurait de sens que si ce dernier allait à nouveau jusqu'à Sonloup. Un investissement de Fr. 700'000.- pour une version courte, mais uniquement de 80 mètres plus longue que le petit téléski existant, serait disproportionné. La commission unanimement reconnaît qu'investir Fr. 1'800'000.- pour un téléski aux Prévondes est peu réaliste. Se poserait ensuite la question de l'exploitation de ce téléski. Les charges annuelles peuvent être estimées à plus de Fr. 100'000.- alors que les recettes avoisineraient les Fr. 14'000.- soit une perte d'exploitation annuelle de l'ordre de Fr. 100'000.-

Le motionnaire prend acte des avis des commissaires. Il est surpris par les chiffres annoncés pour la construction d'un nouveau téléski jusqu'à Sonloup et reconnaît l'importance du montant. Il regrette l'approche uniquement financière estimant qu'aucune station de ski ne peut être rentable. N'ayant pas la possibilité de modifier sa motion il décide de la retirer.

Cette motion ayant été retirée, aucun vote n'a lieu.

Montreux, le 23 avril 2008

Le président :



